

Conseil de sécurité

Soixante-sixième année

Provisoire

6502e séance

Mardi 22 mars 2011, à 15 heures
New York

Président :	M. Li Baodong	(Chine)
Membres :	Afrique du Sud	M. Laher
	Allemagne	M. Wittig
	Bosnie-Herzégovine	M. Barbalić
	Brésil	Mme Viotti
	Colombie	M. Osorio
	États-Unis d'Amérique	Mme DiCarlo
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M. Briens
	Gabon	M. Moungara Moussotsi
	Inde	M. Hardeep Singh Puri
	Liban	M. Salam
	Nigéria	Mme Ogwu
	Portugal	M. Moraes Cabral
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Mark Lyall Grant

Ordre du jour

Non-prolifération

Exposé du Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006)

11-27295 (F)





La séance est ouverte à 15 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Non-prolifération

Exposé du Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006)

Le Président (*parle en chinois*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

À la présente séance, le Conseil entendra un exposé de l'Ambassadeur Néstor Osorio, Représentant permanent de la Colombie, en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006).

Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur Osorio.

M. Osorio (Colombie) (*parle en espagnol*) : J'ai le grand plaisir de présenter au Conseil de sécurité le dix-septième rapport trimestriel du Comité créé par la résolution 1737 (2006), en application du paragraphe 18 h) de ladite résolution. Le rapport couvre la période allant du 10 décembre 2010 au 22 mars 2011, au cours de laquelle le Comité a tenu deux réunions de consultations, le 10 décembre et le 4 mars, et procédé à d'autres travaux selon la procédure d'accord tacite.

Le 10 décembre 2010, sous la présidence de mon prédécesseur, l'Ambassadeur Tsuneo Nishida, les membres du Comité ont tenu leur première réunion avec le Groupe d'experts créé en application du paragraphe 29 de la résolution 1929 (2010). La Coordonnatrice du Groupe d'experts, Mme Salomé Zourabichvili, a présenté le programme de travail provisoire du Groupe, et notamment ses plans de voyage, après quoi les membres du Comité ont exposé les activités qu'ils escomptaient voir le Groupe accomplir à l'avenir. Les membres du Comité ont exprimé leur appui au Groupe d'experts et à ses travaux.

Le 4 mars 2011, j'ai présidé une réunion au cours de laquelle la Coordonnatrice du Groupe d'experts a présenté un exposé aux membres du Comité, dans lequel elle a résumé les points essentiels du rapport d'étape du Groupe en date du 4 février, qui a été remis au Conseil, avec copie au Comité, conformément au paragraphe 29 d) de la résolution 1929 (2010). Dans ce rapport, le Groupe d'experts a évoqué ses huit premières semaines d'activité, durant lesquelles le Groupe d'experts a, d'abord, tenu une série de consultations à Vienne, Londres, Bruxelles, Paris et Tokyo pour examiner son programme de travail et obtenir des informations en rapport avec son mandat; deuxièmement, enquêté sur une allégation faisant état d'une violation du paragraphe 5 de la résolution 1747 (2007), qui interdit l'exportation d'armes et de matériel connexe à partir de la République islamique d'Iran; et, troisièmement, procédé à l'examen des rapports présentés, en vertu du paragraphe 31 de la résolution 1929 (2010), par les États sur la mise en œuvre des résolutions, rapports que le Comité avait reçus le 1er février.

Pendant la discussion qui a suivi l'exposé de la Coordonnatrice du Groupe d'experts, et à la lumière des recommandations formulées par le Groupe, les membres du Comité ont convenu d'envisager, entre autres mesures, de diffuser des orientations facultatives supplémentaires sur la présentation des rapports dans lesquels les États rendent compte de la mise en œuvre des résolutions, éventuellement par le biais d'une note verbale et/ou du site Web du Comité, et d'organiser périodiquement des réunions d'information au Siège de l'ONU, ouvertes à tous les États Membres intéressés.

Dans le cadre de la mise en œuvre de son propre programme de travail du 23 juillet 2010, le Comité a décidé de solliciter des États Membres des renseignements supplémentaires concernant les individus et entités figurant sur la liste récapitulative du Comité et de mettre à jour ses directives sur la conduite de ses activités.

Mon prédécesseur avait déjà informé le Conseil de deux nouvelles violations signalées du paragraphe 5 de la résolution 1747 (2007), dont l'une avait déjà fait l'objet d'une enquête du Groupe d'experts et avait été confirmée de façon indépendante grâce à la coopération exemplaire de l'État qui l'avait signalée. Je voudrais informer le Conseil de deux nouvelles violations présumées, cette fois-ci du paragraphe 3 de la résolution 1737 (2006), qui interdit l'exportation vers l'Iran ou l'acquisition par l'Iran d'articles susceptibles de contribuer à ses activités liées à l'enrichissement, au retraitement ou à l'eau lourde, ou à la mise au point de vecteurs d'armes nucléaires. Ces allégations sont actuellement examinées par le Comité et le Groupe d'experts.

S'il est vrai que l'augmentation du nombre de violations signalées des sanctions est très préoccupante, la volonté que continuent de mettre les États Membres à signaler ces violations est un fait positif qu'il convient d'encourager. Les violations de sanctions signalées par les États Membres constituent une importante source d'information sur les modalités d'acquisition et les moyens utilisés pour contourner les sanctions.

Au cours de la période à l'examen, le Comité a reçu trois notifications : de la part d'un État Membre relativement au paragraphe 5 de la résolution 1737 (2006), au sujet de la livraison d'articles devant être utilisés dans la centrale nucléaire de Bouchehr, en Iran; de la part de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), en vertu du paragraphe 13 d) de la résolution 1737 (2006), qui prévoit une exemption du gel des avoirs pour des activités directement liées aux articles visés aux alinéas b) i) et b) ii) du paragraphe 3 de cette résolution; et de la part d'un État Membre, en application du paragraphe 15 de la résolution 1737 (2006), en rapport avec la réception et/ou le déblocage de fonds servant à effectuer un paiement au titre d'un contrat passé avant l'inscription d'une entité sur la liste.

Le Comité a répondu à une demande émanant d'un État Membre ayant sollicité des informations sur les motifs qui ont présidé à l'imposition d'un gel des avoirs à l'encontre d'une entité, ainsi que des éclaircissements sur la portée des mesures à caractère financier, notamment celles visées dans la résolution 1929 (2010). Le Comité répondra sous peu à une autre demande analogue.

Conformément au paragraphe 18 b) de la résolution 1737 (2006), le Comité a sollicité certains renseignements auprès de l'AIEA.

Enfin, le Comité a achevé l'examen d'une demande de radiation de la liste présentée par une entité par l'intermédiaire du point focal, selon la procédure décrite dans la résolution 1730 (2006). Le Comité a conclu que l'inscription de cette entité sur la liste était toujours nécessaire et que celle-ci continuerait de figurer sur la liste récapitulative du Comité et donc de faire l'objet d'un gel des avoirs.

Ainsi s'achève la présentation de mon rapport au Conseil de sécurité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Osorio de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil de sécurité.

Mme DiCarlo (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur Osorio de son exposé d'aujourd'hui et de sa direction des travaux du Comité au cours de ces trois derniers mois.

Cela fait maintenant plus de neuf mois que le Conseil a adopté sa sixième résolution sur l'Iran et la quatrième résolution dans laquelle il impose des sanctions à l'Iran suite à son refus persistant de se conformer à ses obligations nucléaires internationales. Malheureusement, une fois de plus, la situation n'a guère changé depuis la dernière séance du Conseil sur cette question, il y a de cela trois mois, en ce qui concerne le comportement de l'Iran.

À cet égard, je voudrais souligner trois points essentiels. Premièrement, le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) continue de signaler des violations répétées par l'Iran du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), ainsi que de ses obligations en vertu des résolutions du Conseil de sécurité et du régime de garanties de l'AIEA. Sa déclaration la plus troublante porte sur le fait que l'Iran a une fois de plus refusé de discuter des aspects militaires éventuels de son programme nucléaire, notamment des informations crédibles faisant état de tentatives de l'Iran de fabriquer une tête nucléaire. L'Iran soutient à tort que cette question a déjà été réglée. Le rapport rend compte de façon détaillée des multiples refus actuels de l'Iran de coopérer à l'enquête menée par l'Agence et des violations de ses obligations internationales en matière de nucléaire, notamment son refus de suspendre ses activités liées à l'enrichissement et ses travaux relatifs à la production d'eau lourde.

Après avoir soigneusement présenté les faits, le Directeur général conclut que l'Agence n'est pas en mesure de fournir des garanties crédibles de l'absence de matières et d'activités non déclarées en Iran et qu'il ne peut donc pas conclure que toutes les matières nucléaires présentes en Iran sont utilisées dans le cadre d'activités pacifiques. Cette conclusion est particulièrement préoccupante pour le Conseil de sécurité et l'ensemble de la communauté internationale.

Deuxièmement, il est absolument indispensable que tous les États Membres continuent de prendre les mesures qui s'imposent pour mettre en œuvre, intégralement et rigoureusement, les résolutions

1737 (2006), 1747 (2007), 1803 (2008) et 1929 (2010) du Conseil de sécurité. Pour cela, ils doivent notamment prendre au niveau national les mesures garantissant une mise en œuvre efficace. Cela suppose également qu'ils présentent des rapports nationaux de mise en œuvre et coopèrent pleinement avec le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006) et avec le Groupe d'experts. À cet égard, nous nous félicitons de l'excellent exemple donné par le Nigéria en termes de respect des dispositions. Ce pays a en effet récemment saisi une cargaison iranienne d'armes et de matériel connexe et a coopéré avec le Comité et le Groupe d'experts pour enquêter sur cette violation. les récents articles de presse faisant état d'autres violations possibles, à l'image des armes iraniennes saisies à bord du *MV Victoria*, démontrent que tous les États Membres doivent demeurer extrêmement vigilants.

Outre le rôle important que jouent les États Membres, le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006) et le Groupe d'experts sont essentiels pour améliorer la mise en œuvre et l'application du régime des sanctions imposées à l'Iran. Les États-Unis remercient le Groupe d'experts des efforts qu'il déploie depuis qu'il est opérationnel, c'est-à-dire depuis quelques mois. Ce Groupe a démarré ses activités avec vigueur. Nous sommes impressionnés par son travail considérable. Le Comité 1737 doit être prêt à agir rapidement pour mettre en œuvre les recommandations du Groupe d'experts et à prendre de nouvelles mesures, conformément à son programme de travail, pour rendre l'application des sanctions plus rigoureuse.

Il y a quelques semaines, mon gouvernement a accueilli le Groupe d'experts à Washington pour une série de consultations. Nous encourageons d'autres États Membres à prendre des initiatives analogues et à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour accompagner les efforts du Groupe d'experts.

Enfin, je voudrais réaffirmer l'attachement de mon gouvernement à une solution diplomatique. Il y a un peu plus d'un mois, nous avons rencontré des représentants iraniens dans un effort sincère de lancer un processus de dialogue véritable et constructif entre les cinq plus un (P5+1) et l'Iran. Les P5+1 se sont rendus à la réunion sans imposer de conditions préalables et avec des propositions concrètes et précises visant à établir la confiance. Nous avons tout mis en œuvre pour aboutir à un accord. Nous espérions pouvoir débattre de manière détaillée et constructive de ces idées mais, au lieu de cela, l'Iran a posé des conditions préalables inacceptables.

Le comportement de l'Iran à Istanbul a été extrêmement décevant. Nous demandons maintenant à l'Iran de démontrer sa volonté de tenir compte des graves préoccupations de la communauté internationale à propos de ses activités nucléaires inquiétantes. Empêcher l'Iran de mettre au point des armes nucléaires demeure notre objectif. Nous restons déterminés à travailler en coopération étroite avec nos partenaires du Conseil et la communauté internationale pour atteindre cet objectif.

Sir Mark Lyall Grant (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Il s'agit du premier exposé de ce type que l'Ambassadeur Osorio présente au Conseil et je tiens donc à lui souhaiter plein succès dans l'exercice de son mandat de Président de ce comité important. Il prend progressivement ses fonctions mais le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006) est bien équipé pour continuer de s'acquitter de sa mission importante. Le Groupe d'experts nommé l'année dernière a déjà commencé à jouer un rôle capital pour encourager la mise en œuvre de la résolution 1929 (2010) du Conseil de sécurité. Le travail du Comité et de son Groupe d'experts est essentiel alors que nous continuons à mettre en œuvre la stratégie à deux volets en vue de régler la question nucléaire iranienne.

Le comportement de l'Iran est considéré à juste titre, dans le rapport d'aujourd'hui, comme s'inscrivant dans une logique délibérée visant à contourner les sanctions. La saisie de deux cargaisons de matériel posant un risque de prolifération, portée à l'attention du Comité durant la période à l'examen, révèle des violations flagrantes du paragraphe 3 de la résolution 1737 (2006) par l'Iran. Nous sommes également extrêmement préoccupés par le fait que l'Iran viole l'interdiction d'exporter des armes que lui impose la résolution 1747 (2007). Au début de ce mois, l'OTAN a confirmé que les armes saisies dans le cadre d'une opération menée récemment par les forces afghanes et la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) à Nimroz (Afghanistan) ont été fournies par des éléments du régime iranien et étaient destinées aux Taliban. L'analyse technique détaillée ainsi que les circonstances de la saisie ne laissent aucun doute sur le fait que les armes récupérées provenaient d'Iran, bien qu'elles aient été grossièrement maquillées pour ressembler à des armes provenant d'un pays représenté au Conseil de sécurité.

Cela est tout à fait inacceptable et ne correspond pas au comportement d'un voisin responsable. La fourniture d'armes de ce type, dont le but était clairement de permettre aux Taliban de tuer des soldats afghans et des soldats de la FIAS, contredit le fait que l'Iran affirme appuyer la stabilité et la sécurité en Afghanistan. Le Groupe d'experts et le Comité doivent examiner cette affaire.

En outre, d'après des informations récentes, des armes auraient été saisies sur un navire qui proviendrait d'Iran. Je veux parler de la saisie d'un arsenal antinavire réalisée le 15 mars à bord du bâtiment *MV Victoria*. Je salue les mesures prises par les autorités du pays qui a confisqué cette cargaison et j'espère que le Comité et son Groupe d'experts enquêteront de manière plus approfondie sur ces affaires.

Ces violations persistantes démontrent l'importance du rôle joué par le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006) pour garantir la mise en œuvre, grâce au contrôle de l'application mais également grâce aux conseils fournis aux États. Elles soulignent également le rôle capital joué par son Groupe d'experts, qui gère l'ensemble de son programme de travail, enquête sur les derniers cas de violation signalés et se rend dans les régions clefs pour encourager la mise en œuvre. Nous appuyons l'ensemble des activités de sensibilisation que le Comité mène pour promouvoir la mise en œuvre. Nous nous félicitons que le Comité envisage d'organiser des réunions d'information à l'intention de tous les États Membres de l'ONU et prévoit d'aider davantage les États à présenter de nouveaux rapports de mise en œuvre.

De nombreux États Membres ont réagi très rapidement et adapté leurs lois et procédures en conséquence, toutefois nous voudrions rappeler à ceux qui n'ont toujours pas rendu compte au Comité 1737 des mesures qu'ils ont prises en ce sens de le faire le plus rapidement possible. Des rapports plus complets permettraient au Groupe d'experts d'identifier toute lacune importante dans la mise en œuvre.

L'exposé d'aujourd'hui fait suite à la publication, le 25 février, du dernier rapport de l'AIEA sur l'Iran. Ce rapport nous conforte dans l'idée que l'Iran continue de faire fi de multiples résolutions du Conseil de sécurité et atteste le refus iranien de coopérer avec l'AIEA. Comme les rapports précédents, il indique clairement que l'Iran n'a pas suspendu ses activités d'enrichissement ni celles relatives à l'eau lourde. L'Iran n'a pas besoin d'enrichir l'uranium sur son territoire et la manière dont elle procède à cet égard est à l'évidence loin de correspondre aux exigences d'un programme nucléaire pacifique.

Dans son dernier rapport, l'AIEA indique également qu'elle demeure préoccupée par l'éventualité d'activités nucléaires secrètes, passées ou présentes, impliquant des organisations paramilitaires, notamment des activités liées à la mise au point d'une charge utile pour un missile. L'Iran continue de refuser de répondre à tout l'éventail de questions qui lui a été adressé sur ce point. Le rapport établit aussi clairement que la coopération de l'Iran avec l'AIEA a été si faible que l'Agence dispose de moins en moins d'informations concernant les activités d'enrichissement. En conséquence, l'Agence ne peut pas confirmer que toutes les matières nucléaires présentes en Iran sont utilisées à des fins pacifiques.

Nous restons déterminés à encourager l'Iran à répondre à ces préoccupations mais il est clair que l'Iran poursuit ses activités de prolifération et son projet de mise en place d'un programme d'armement nucléaire. Pour que la stratégie à deux volets donne des résultats, il est indispensable que les États appliquent strictement les mesures énoncées dans la résolution 1929 (2010) et dans les résolutions précédentes du Conseil.

M. Wittig (Allemagne) (*parle en anglais*) : Je voudrais m'associer à ceux qui ont remercié l'Ambassadeur Néstor Osorio pour son premier exposé en tant que Président du Comité créé par la résolution 1737 (2006). Il a accédé à la présidence de ce comité extrêmement important au début de cette année, et je tiens donc à le féliciter et à l'assurer du soutien inconditionnel de ma délégation.

Le Comité joue un rôle essentiel dans la mise en œuvre de la stratégie à double voie. Cette stratégie ne pourra produire des résultats que si les mesures en vigueur, arrêtées par le Conseil dans quatre résolutions, sont pleinement mises en œuvre. L'Allemagne tient à exprimer son appui aux travaux du Comité. Nous nous félicitons que la première réunion du Comité, tenue il y a deux semaines, ait permis aux membres d'exprimer leurs préoccupations et leurs attentes.

Nous nous félicitons de la création du Groupe d'experts, tel que stipulé dans la résolution 1929 (2010). Le Groupe est opérationnel et poursuit sa tâche avec dévouement et détermination. Le rapport

intérimaire du Groupe contient un certain nombre de recommandations pratiques. Nous appuyons pleinement ces recommandations utiles, qui constituent une base solide pour l'amélioration de l'application des mesures de sanctions en vigueur. Je voudrais appeler l'attention du Conseil sur trois problèmes dont il est fait état dans le rapport.

Premièrement, l'Allemagne est préoccupée par le nombre élevé de cas de violations qui ont été récemment découverts et signalés au Comité. Un grand nombre de ces cas impliquent des livraisons considérables d'armes venant de l'Iran et destinées à des régions instables en Afrique de l'Ouest et au Moyen-Orient. À l'instar d'autres orateurs, j'exprime notre vive préoccupation au sujet de deux cas survenus la semaine dernière et qui soulignent une fois de plus l'urgence de l'application correcte des sanctions. Nous devons maintenant évaluer de manière adéquate les formes de violations des sanctions afin de mieux comprendre le contournement du régime existant.

Il serait à cet égard fort utile que les États Membres présentent des rapports plus précis. Nous encourageons les États Membres à coopérer avec le Comité et le Groupe d'experts et les engageons à signaler rapidement et de manière complète et détaillée les cas de violations des sanctions et de refus d'octroi de licences d'exportation. Nous saluons le rapport du Groupe d'experts qui porte sur l'établissement des rapports de mise en œuvre des sanctions, conformément à la résolution 1929 (2010). Ce rapport contient une liste utile qui peut aider les États Membres à améliorer leurs procédures d'établissement de rapports.

Deuxièmement, qu'il me soit permis d'enfoncer une porte ouverte : les obligations découlant des résolutions du Conseil doivent être respectées par tous les États Membres. Nous sommes conscients que cela requiert une ferme détermination et des efforts considérables. Le recours aux meilleures pratiques peut s'avérer utile à cet égard. Je voudrais recommander que le Groupe d'experts élabore une boîte à outils des pratiques optimales concernant l'application des sanctions.

Troisièmement, en ce qui concerne une campagne de sensibilisation proactive auprès de l'ensemble des États Membres, l'Allemagne se félicite des activités de sensibilisation visant à fournir des informations aux États Membres sur le régime de sanctions en vigueur. On peut améliorer l'efficacité des mesures en aidant d'autres États à élaborer des mécanismes de contrôle des exportations et en menant des activités de proximité sur les procédures de contrôle interne des entreprises privées.

L'exposé d'aujourd'hui fait suite au dernier rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) sur la mise en œuvre de l'Accord de garanties du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et des dispositions pertinentes des résolutions du Conseil concernant l'Iran. Le rapport indique clairement que l'Iran n'a pas suspendu ses activités dans tous les projets liés à l'eau lourde, ce qui constitue une violation des résolutions pertinentes du Conseil. Bien que l'Iran soit tenu de suspendre toutes les activités liées à l'enrichissement en vertu de ces mêmes résolutions, il poursuit ses activités d'enrichissement et est, une fois encore, en violation de ses obligations internationales.

Dans son rapport, l'AIEA résume les obligations que l'Iran doit pleinement respecter pour rétablir la confiance dans la nature exclusivement pacifique du programme nucléaire iranien. À cet égard, nous appelons l'Iran à coopérer avec l'Agence en appliquant et en ratifiant le protocole additionnel. Nous pensons également que le moment est venu d'appliquer enfin la rubrique 3.1 modifiée de la partie générale des arrangements subsidiaires à l'Accord de garanties de l'Iran.

Nous sommes particulièrement préoccupés par la possibilité que le programme nucléaire iranien comporte une dimension militaire. Nous exhortons l'Iran à discuter des questions en suspens avec l'AIEA, à fournir des informations supplémentaires et à permettre l'accès aux personnes et aux installations, comme cela a été demandé par l'AIEA.

Je voudrais terminer en soulignant que, de concert avec nos partenaires de la communauté internationale, en particulier dans le cadre du groupe E3+3, nous restons déterminés à trouver une solution durable et pacifique au dossier nucléaire iranien. L'Iran doit restaurer la confiance dans la nature exclusivement pacifique de son programme nucléaire. À cette fin, la première mesure consiste à établir une confiance mutuelle. Les récents pourparlers tenus à Istanbul avaient pour but de créer une telle confiance. De notre point de vue, les conversations qui ont eu lieu à Istanbul ont été très décevantes.

Nous exhortons l'Iran à reconsidérer son attitude intransigeante et à revenir à la table des négociations

en toute bonne foi, prêt à coopérer de manière constructive. Nous déplorons que les pourparlers n'aient pas encore débouché sur des avancées sur le fond. Comme indiqué dans la résolution 1929 (2010), nous restons attachés à notre proposition de juin 2008. D'autres propositions ont été faites à Istanbul. Nous continuons de penser que seuls la négociation et le dialogue permettront de trouver une solution. Le dialogue exige que les deux parties soient prêtes à coopérer. Nous sommes prêts. La porte reste ouverte pour l'Iran. Nous demandons à l'Iran de saisir cette occasion.

M. Hardeep Singh Puri (Inde) (*parle en anglais*) : À l'instar de mes collègues, je voudrais remercier l'Ambassadeur Néstor Osorio d'avoir présenté son premier rapport trimestriel sur les travaux du Comité créé par la résolution 1737 (2006). Nous saluons l'action menée par le Comité et participerons activement à ses travaux sous la présidence de l'Ambassadeur Osorio.

L'Iran fait partie de ce que l'on appelle les voisins proches de l'Inde. Nous avons des liens historiques et civilisationnels. Les peuples des deux pays entretiennent des relations culturelles dynamiques et chaleureuses. L'Iran est une importante source d'énergie et d'hydrocarbures pour notre pays, et il est donc important pour notre sécurité énergétique. Nous sommes également en pourparlers avec l'Iran au sujet de divers projets dans le secteur de l'énergie.

L'Iran, à la croisée des chemins entre le sous-continent indien, l'Asie centrale et le Moyen-Orient, est un pays important et a un rôle à jouer dans les questions régionales. Nous avons coopéré avec l'Iran sur des questions telles que le rétablissement de la paix et de la stabilité en Afghanistan et sur des projets de développement, tels que la construction de la route Zaranj-Delaram dans l'ouest de l'Afghanistan. Le commerce et le transit vers l'Afghanistan, l'Asie centrale et au-delà dans le contexte du Couloir de transport international Nord-Sud, ainsi que la lutte contre les menaces communes que représentent le terrorisme transfrontalier et l'extrémisme sont d'autres domaines de coopération.

En tant que pays qui respecte l'ensemble de ses obligations découlant de traités internationaux et qui a de solides références en matière de non-prolifération, l'Inde a pris une position cohérente sur la question nucléaire iranienne. Nous appuyons le droit de tous les États, y compris l'Iran, d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Toutefois, l'exercice de ce droit doit être conforme aux obligations internationales des États.

Comme cela a été indiqué dans le communiqué conjoint publié lors de la dixième réunion ministérielle Russie-Inde-Chine, qui s'est tenue à Wuhan en novembre 2010, l'Iran a le droit d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques et doit, dans le même temps, rétablir la confiance internationale dans la nature exclusivement pacifique de ses activités nucléaires. À cette fin, nous sommes favorables à l'intensification des efforts pour régler la question nucléaire iranienne de manière pacifique par le dialogue et la négociation. Nous estimons en outre que l'Agence internationale de l'énergie atomique a un rôle central à jouer dans le règlement des questions techniques concernant le programme nucléaire iranien.

Nous appelons également toutes les parties à mettre pleinement en œuvre les résolutions que le Conseil a adoptées. Aucune violation des mesures mandatées dans ces résolutions ne doit être tolérée. Dans le même temps, tous les efforts doivent être faits pour veiller à ce que les activités commerciales et économiques légitimes de l'Iran, des entités iraniennes et des autres pays n'en pâtissent pas. En tant que membre du Comité 1737, nous contribuerons aux travaux du Comité en ce sens.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous saluons le nouveau Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006), le Représentant permanent de la Colombie, Néstor Osorio, et l'assurons de notre soutien et de notre coopération. Nous lui sommes reconnaissants de son exposé sur les travaux du Comité au cours des trois derniers mois.

Pendant la période à l'examen, le Comité a continué de travailler activement tout en s'en tenant strictement à son mandat. Il doit continuer de travailler de cette façon à l'avenir, y compris pour ce qui est des affaires évoquées au cours de l'exposé. Nous constatons que le Groupe d'experts a fourni une aide très professionnelle au Comité, et nous espérons que le Groupe continuera de s'attacher concrètement à s'acquitter de ses tâches, sous la direction du Comité. La Russie appuie pleinement la mise en œuvre de tous les éléments du régime de sanctions. Nous pensons que pour garantir l'efficacité optimale du régime, tous les membres de la communauté internationale doivent

appliquer strictement les résolutions du Conseil de sécurité et ne pas dépasser le cadre de celles-ci.

S'agissant de la situation actuelle du programme nucléaire iranien, nous avons toujours plaidé en faveur d'un règlement des problèmes liés à ce programme par le dialogue et les échanges avec l'Iran. La politique russe reste fondamentalement axée sur la négociation et la quête d'une solution diplomatique, en cherchant avec l'Iran et avec la pleine participation de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) à parvenir à un accord. Telle est la position qu'a exposée à la réunion du Conseil des Gouverneurs de l'AIEA, le 9 mars, notre représentant, dans la déclaration faite au nom de six États : la Russie, le Royaume-Uni, l'Allemagne, la Chine, les États-Unis et la France. La déclaration affirme que le groupe E3+3, avec la participation de la Haute-Représentante de l'Union européenne, est pleinement résolu et déterminé à trouver une solution globale, négociée et à long terme qui permettrait de rétablir la confiance internationale quant au caractère véritablement pacifique du programme iranien, tout en reconnaissant le plein droit de l'Iran d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, conformément au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Nous sommes persuadés que l'Iran réagira positivement à la proposition des six États et entamera un dialogue constructif avec le groupe E3+3, une dialogue basé sur la coopération et sur une démarche progressive.

M. Moraes Cabral (Portugal) (*parle en anglais*) : Je voudrais moi aussi remercier l'Ambassadeur Néstor Osorio du rapport trimestriel qu'il nous a présenté sur les activités du comité très important qu'il préside. Je lui souhaite plein succès dans la conduite des travaux du Comité et je tiens à l'assurer, lui et son équipe, de l'appui total de mon pays dans l'accomplissement de son mandat.

Je voudrais féliciter le Groupe d'experts pour le travail qu'il a accompli dans un temps très court, et le remercier des recommandations utiles et pragmatiques qu'il a présentées dans son rapport intérimaire du 24 février, le premier depuis la nomination des experts par le Secrétaire général en novembre dernier en application de la résolution 1929 (2010). L'adoption de cette résolution a constitué l'événement le plus important de l'année passée s'agissant du respect par l'Iran de ses obligations internationales.

Pour rétablir la confiance internationale et permettre à la communauté internationale d'établir clairement la nature du programme nucléaire iranien et des activités y afférentes, la qualité de la coopération avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) doit être améliorée et atteindre un niveau satisfaisant, grâce notamment à la pleine mise en œuvre de l'accord de garanties du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et de son protocole additionnel, autorisant ainsi l'accès à tous les sites, équipements, personnes et documents, comme le demande l'AIEA.

Malheureusement, le rapport du Directeur général de l'Agence présenté au Conseil des Gouverneurs le 7 mars a une nouvelle fois confirmé que certaines activités menées par l'Iran et certaines de ses installations nucléaires sont contraires aux résolutions pertinentes du Conseil des Gouverneurs et du Conseil de sécurité. Le rapport indique par ailleurs que l'Iran n'a pas suspendu ses activités liées à l'enrichissement, n'a pas fourni à l'AIEA les informations concernant la construction de nouvelles installations d'enrichissement de l'uranium et n'a pas suspendu ses activités concernant tous les projets liés à l'eau lourde. En l'absence d'accès total aux installations nucléaires iraniennes, le Directeur général Amano conclut que l'AIEA n'est pas en mesure de fournir des garanties crédibles quant à la nature pacifique de ces activités.

Je voudrais faire une observation concernant le volet diplomatique de ce dossier. Nous regrettons que l'Iran ne soit pas disposé à négocier véritablement, contrairement à ce qu'il a déclaré à la réunion d'Istanbul de janvier dernier. Nous appelons l'Iran à s'impliquer pleinement dans ce processus. Mon pays reste attaché à une solution négociée, et nous appuyons totalement la Haute-Représentante Ashton à cet égard.

Dans le contexte plus vaste que je viens d'évoquer, le travail du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006) s'avère particulièrement important. Bien que je sois profondément préoccupé par les divers incidents signalés dans le rapport trimestriel, qui indiquent que des violations et des tentatives de violation du régime de sanctions continuent de se produire, je conviens avec l'Ambassadeur Osorio que l'augmentation récente du signalement de ces violations par les États Membres est un fait positif qu'il faut encourager. À cette fin, j'appuie fermement l'intention du Président du Comité de poursuivre la mise en œuvre du programme de travail du 23 juillet 2010, en proposant de nouvelles suggestions pour la rédaction des rapports de mise en œuvre, en révisant la liste récapitulative du Comité, et

en mettant à jour son document d'orientation conformément aux nouvelles dispositions de la résolution 1929 (2010).

Étant particulièrement attaché à la transparence et aux activités de sensibilisation et d'information, qui sont l'un des meilleurs moyens d'encourager la mise en œuvre globale des résolutions pertinentes, j'apprécie également beaucoup la proposition d'organiser des séances d'information publiques périodiques à l'intention des États Membres intéressés.

Mme Viotti (Brésil) (*parle en anglais*) : Je m'associe aux orateurs précédents pour remercier le Représentant permanent de la Colombie, l'Ambassadeur Néstor Osorio, de son exposé, et je l'assure du plein appui du Brésil dans ses fonctions de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006).

Ma délégation apprécie à sa juste valeur le travail entrepris par le Comité. Nous soutenons en particulier les efforts visant à clarifier les circonstances qui entourent les violations du paragraphe 5 de la résolution 1747 (2007) qui ont été signalées, comme cela est indiqué dans le dernier rapport du Comité. Il importe que le Comité reçoive en temps voulu toutes les informations utiles de la part des États Membres pour pouvoir s'acquitter correctement de son mandat. Nous soulignons en outre la nécessité pour tous les États Membres de se conformer totalement aux obligations découlant des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Le Brésil a intégré à sa législation nationale les dispositions de toutes les résolutions relatives à la République islamique d'Iran. Nous avons toujours eu à cœur de le faire, par principe et par respect des décisions de l'ONU. Nous pensons qu'une coopération de bonne foi entre les États Membres et le Comité peut contribuer à régler efficacement les questions en suspens et, plus généralement, à renforcer l'ONU et le système multilatéral dans son ensemble.

Le Comité a été chargé par le Conseil de sécurité d'appliquer les mesures décidées dans la résolution 1929 (2010). Ces mesures prévoyaient notamment un programme de travail couvrant plusieurs domaines, ainsi que la création d'un groupe d'experts chargé de mener un certain nombre d'activités relatives à l'application de la résolution. Nous avons pris note du rapport intérimaire du Groupe d'experts qui a été distribué aux membres du Conseil en février. Nous nous félicitons de la volonté du Groupe de procéder à des consultations et à des échanges de vues avec les États Membres sur les questions relevant de son mandat. Dans cet esprit, nous avons d'ailleurs invité le Groupe d'experts à se rendre au Brésil. Cette collaboration de deux jours est nécessaire pour prendre en compte non seulement les préoccupations relatives à la mise en œuvre de la résolution, mais également à d'autres problèmes tels que les effets secondaires des sanctions sur les échanges commerciaux légitimes.

L'absence de progrès lors du dernier cycle de pourparlers avec l'Iran, en particulier pendant la réunion de janvier à Istanbul, est une source de préoccupation. Le déficit de confiance demeure élevé. Nous ne pouvons que regretter cette situation. Le Brésil continue d'encourager le Gouvernement iranien à coopérer pleinement et sans tarder avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) afin d'éclaircir toutes les questions en suspens. Dans le même temps, nous réaffirmons que l'Iran a le droit, comme tout autre État, d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques dans le cadre des garanties de l'AIEA. Nous approuvons l'objectif consistant à garantir que le programme nucléaire iranien sert des fins exclusivement pacifiques. Nous tenons à ce que Téhéran lève complètement les doutes légitimes relatifs à ses activités nucléaires. À cette fin, la coopération de l'Iran est indispensable.

Le Brésil est convaincu que les négociations, l'entente et la persuasion sont les seuls moyens viables de régler les désaccords concernant le programme nucléaire iranien. Nous regrettons d'avoir manqué une occasion d'établir une confiance mutuelle grâce à la mise en œuvre de la déclaration de Téhéran de mai 2010. Nous espérons que le dialogue se poursuivra et débouchera sur le résultat voulu.

M. Laher (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : L'Afrique du Sud remercie le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006) de la présentation de son rapport trimestriel sur les activités du Comité. Nous appuyons les travaux du Comité.

L'Afrique du Sud partage les préoccupations relatives aux menaces posées par l'emploi ou la menace d'armes de destruction massive. Du fait de leur portée et de leur nature aveugle, ces armes menacent non seulement les pays à titre individuel, mais également la communauté internationale dans son ensemble.

L'Afrique du Sud a suivi avec attention l'évolution de la situation concernant le programme nucléaire iranien et salue le rôle essentiel joué par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) s'agissant de la mise en œuvre par l'Iran de l'Accord de garanties conclu avec l'Agence, ainsi que la vérification continue par cette dernière des matières nucléaires déclarées de l'Iran.

L'Afrique du Sud demeure profondément préoccupée par le non-respect par l'Iran des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Nous remarquons notamment que, contrevenant aux résolutions du Conseil des Gouverneurs de l'AIEA et du Conseil de sécurité, l'Iran n'a pas suspendu ses activités liées à l'enrichissement. Ma délégation demande instamment à l'Iran de respecter les résolutions du Conseil et de coopérer avec l'Agence afin d'éclaircir les questions en suspens et de rétablir la confiance dans la nature pacifique du programme nucléaire iranien.

L'Afrique du Sud a déclaré à de nombreuses reprises qu'elle ne souhaitait à aucun pays de se voir privé de ses droits au titre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Nous avons déclaré que l'appel lancé à l'Iran lui demandant de suspendre ses activités liées à l'enrichissement ne devait pas être un objectif en soi. Nous avons également mis en garde contre les actions qui pourraient être entreprises et qui diminueraient la capacité de l'AIEA à mener ses activités de vérification en Iran. Nous avons pris note des récentes déclarations des E3+3, qui mettent l'accent sur le dialogue diplomatique. L'Afrique du Sud encourage vivement toutes les parties à reprendre un dialogue constructif à cet égard.

M. Moungara Moussotsi (Gabon) : Je voudrais à mon tour saluer l'Ambassadeur Néstor Osorio pour son rapport et pour la qualité de son travail quelques mois à peine après sa nomination à la tête du Comité 1737, et le féliciter du travail qu'il a accompli avec l'aide du Groupe d'experts dans la mise en œuvre de la résolution 1737 (2006) ainsi que d'autres résolutions pertinentes du Conseil.

Nous exhortons le Groupe à poursuivre ses consultations, à l'instar de celles qu'il a menées récemment auprès des organisations internationales et non gouvernementales et d'un certain nombre de capitales, en vue de mieux expliquer son programme de travail et de requérir les informations nécessaires à l'accomplissement de ses missions. Ma délégation adhère aux recommandations contenues dans le rapport du Groupe d'experts et encourage l'organisation de rencontres régionales et multilatérales afin de rendre plus lisibles les aspects spécifiques de la mise en œuvre des sanctions.

Nous exprimons notre profonde préoccupation devant les cas de violations signalées des sanctions contre l'Iran. La saisie par les autorités nigérianes, que nous félicitons au passage, d'un navire transportant des armes interdites en provenance de l'Iran, en violation du paragraphe 5 de la résolution 1747 (2007), est révélatrice du mépris des sanctions du Conseil de sécurité par ce pays.

De même, le récent rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) fait état de la poursuite par l'Iran des activités d'enrichissement de l'uranium. Nous appelons les autorités iraniennes à respecter les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, à se conformer aux exigences de l'AIEA et à revenir à la table des négociations des E3+3. Le rétablissement de la confiance entre l'Iran et le reste de la communauté internationale dans ce domaine est à ce prix.

Le Gabon demeure attaché au régime international de non-prolifération nucléaire, dont le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) constitue la pierre angulaire. C'est dans ce sens que nous continuerons à appuyer le travail du Comité 1737 et du Groupe d'experts y relatif.

M. Briens (France) : J'aimerais tout d'abord féliciter l'Ambassadeur Osorio pour sa nomination à la tête du Comité 1737 et le remercier pour son premier rapport trimestriel.

Comme le souligne une nouvelle fois ce rapport, les violations se multiplient. Après les deux cas de violations de l'embargo sur les armes que nous avions évoqués lors de notre précédente réunion (voir S/PV.6442), ce sont deux nouvelles affaires qui nous sont soumises. Elles mettent à jour des tentatives de l'Iran pour se procurer des biens utilisables pour son programme balistique et pour ses activités liées à l'eau lourde. Au-delà de ces affaires notifiées au Comité, nous tenons à exprimer notre forte préoccupation quant à l'interception la semaine dernière par les autorités israéliennes d'une nouvelle cargaison contenant des armes iraniennes. Il s'agit d'une violation de la résolution 1737 (2006) sur laquelle nous souhaitons que le Groupe d'experts enquête, conformément à son mandat. Nous avons également pris connaissance avec préoccupation des indications relatives à la saisie

d'armes iraniennes destinées aux Taliban intervenue début février en Afghanistan, comme le Royaume-Uni l'a évoqué.

Nous accueillons enfin avec préoccupation les récentes annonces iraniennes selon lesquelles l'Iran a procédé à un nouvel essai de fusées spatiales. Les lanceurs spatiaux et les missiles balistiques utilisent des technologies connexes, et la résolution 1929 (2010), rappelons-le, interdit à l'Iran de procéder à des tirs recourant à la technologie des missiles balistiques. Nous souhaitons donc que le Comité et le Groupe d'experts enquêtent sur cet essai et sur le programme spatial et balistique développé par l'Iran ainsi que sur ces récentes saisies d'armes.

Peu à peu, c'est un véritable schéma de violations iraniennes qui se dessine sous nos yeux, touchant toutes les régions du monde – hier l'Afrique et l'Europe, aujourd'hui l'Asie et le Moyen-Orient – avec des flux importants d'armes et d'autres produits illicites et dangereux, avec l'implication récurrente d'entités hélas connues du Conseil de sécurité, comme les gardiens de la révolution. Nous ne pouvons assez insister sur la gravité de ces violations. Elles constituent une menace pour notre sécurité à tous et pour la sécurité et la stabilité régionales dans des régions souvent déjà vulnérables. Elles nécessitent la plus grande vigilance de notre part.

Comme l'Ambassadeur Osorio dans son rapport, je tiens à cet égard à féliciter les États concernés de leurs notifications, car elles fournissent au Comité et au Groupe d'experts des informations précieuses et concrètes sur les techniques utilisées par l'Iran pour contourner les sanctions. Nous nous félicitons également que le Groupe d'experts ait commencé à enquêter de manière approfondie sur ces cas, conformément à son mandat. Nous souhaitons qu'il formule des recommandations concrètes pour remédier aux vulnérabilités mises au jour par ces affaires, notamment dans le secteur des transports, des contrôles aux exportations et dans le domaine bancaire. Il sera indispensable que, sur cette base, le Comité prenne les mesures nécessaires pour y répondre.

Je voudrais me féliciter de l'excellente qualité du rapport intermédiaire d'activité présenté par le Groupe d'experts. En huit semaines d'activité, le Groupe d'experts, sous la coordination de Mme Zourabichvili, n'a pas ménagé ses efforts. Nous apportons notre plein soutien à ses observations initiales et à ses premières recommandations pour aider les États à remplir leurs obligations au titre des résolutions et en particulier à soumettre leurs rapports nationaux. Nous souhaitons qu'ils formulent régulièrement des recommandations pour améliorer concrètement le dispositif de sanctions, et il est essentiel que le Groupe reçoive le plein soutien de tous les États Membres et du Secrétariat. Nous appelons en particulier tous les États à fournir au Groupe autant d'informations que possible pour lui permettre d'avoir le tableau le plus exacte possible de la mise en œuvre des résolutions. Nous nous félicitons enfin de l'intention du Président du Comité de poursuivre son œuvre de pédagogie avec notamment la tenue régulière de réunions ouvertes à tous les États Membres intéressés.

Le Comité 1737 n'est pas le seul à dresser le constat alarmant des violations persistantes par l'Iran de ses obligations. Nos inquiétudes sont confirmées pour ce qui est du programme nucléaire iranien par le dernier rapport du Directeur général de l'AIEA du 25 février dernier (GOV/2011/7). Ce rapport, le premier paru depuis les réunions des six avec l'Iran à Genève puis à Istanbul, ne montre hélas aucune amélioration. Au contraire, l'Iran continue de refuser ses engagements internationaux et de se conformer aux exigences du Conseil de sécurité et du Conseil des Gouverneurs de l'AIEA. L'Iran poursuit ses activités d'enrichissement en accumulant, en l'absence de débouchés civils crédibles, de l'uranium enrichi à 3,5 % et à 20 %, et en alimentant toujours plus de centrifugeuses qui dépassent aujourd'hui le nombre de 5 000 centrifugeuses alimentées. En violation des résolutions du Conseil de sécurité, l'Iran poursuit également ses activités liées à l'eau lourde.

Par ailleurs, le rapport déplore que l'Iran continue de ne pas coopérer avec l'AIEA et l'Agence indique ainsi dans son rapport que sa connaissance des activités d'enrichissement de l'Iran continue de diminuer, l'Iran par exemple ne fournissant pas les clarifications demandées par l'AIEA sur l'historique et la finalité de sites comme Fordow en ne fournissant pas les informations de design concernant plusieurs installations, en n'autorisant pas l'Agence à accéder aux installations de production et de stockage d'eau lourde et en ne mettant pas en œuvre le Protocole additionnel.

Enfin et surtout, l'Iran refuse de répondre à l'Agence sur les indices très graves de militarisation du programme concernant le développement d'une charge nucléaire pour un missile balistique. L'Agence indique pourtant avoir reçu des informations complémentaires

depuis 2008, y compris récemment. Nous encourageons le Directeur général de l'AIEA dans ce contexte à poursuivre ses efforts d'investigation sur ces questions.

Nous regrettons dans ce contexte que l'Iran n'ait pas voulu, lors des récentes réunions de Genève et d'Istanbul, examiner les offres sérieuses de coopération présentées par les six, ainsi que nos propositions concrètes visant à créer la confiance et à faciliter l'engagement du dialogue. Il a au contraire formulé des préalables contraires aux résolutions du Conseil de sécurité et inacceptables pour les six.

En refusant de respecter ses engagements internationaux et d'entamer de vraies négociations pour répondre aux préoccupations suscitées par son programme nucléaire, l'Iran s'isole de plus en plus de la communauté internationale. Naturellement, la porte de la négociation reste ouverte, mais c'est à l'Iran de nous démontrer sa volonté de négocier sérieusement. C'est à l'Iran d'apporter la preuve qu'il peut être reconnu comme un acteur responsable de la communauté internationale.

Mme Ogwu (Nigéria) (*parle en anglais*) : Je tiens à déclarer que ma délégation apprécie le sens du devoir extraordinaire et l'enthousiasme avec lesquels l'Ambassadeur Néstor Osorio a dirigé les travaux du Comité créé par la résolution 1737 (2006). Je tiens à l'assurer que ma délégation l'appuie avec le même degré d'enthousiasme et de responsabilité.

Le Nigéria reste attaché à la vision d'un monde exempt d'armes nucléaires. S'agissant de la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs, qui font peser une menace très grave sur notre sécurité collective, il s'agit effectivement d'un défi mondial qui exige de la communauté internationale et du Conseil de sécurité qu'ils mènent des efforts concertés et soutenus. Le Comité doit donc demeurer vigilant, car ses actions et ses décisions guideront la réponse internationale à cette forte menace.

Nous nous félicitons du rôle du Comité et de son Groupe d'experts et saluons les travaux qu'ils ont réalisés durant la période à l'examen. Nous nous félicitons tout particulièrement du fait que les États Membres ont signalé un nombre croissant de violations. Il est édifiant de noter que le Groupe d'experts a fait d'immenses progrès au cours des huit premières semaines de ses activités. Pour sa part, le Nigéria continuera de coopérer avec le Comité et d'appuyer fermement ses travaux.

Nous sommes préoccupés par le peu de progrès réalisés entre l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et l'Iran sur les questions en suspens relatives aux activités nucléaires de l'Iran. Il est également affligeant de constater que les pourparlers tenus à Istanbul et à Genève n'ont pas produit les résultats escomptés. Tout ceci est extrêmement préoccupant et rappelle la nécessité d'établir une interaction soutenue avec l'Iran sur ses activités nucléaires.

Nous avons toutefois bon espoir qu'en dépit des problèmes, les négociations diplomatiques, qui nous ont assez bien servis par le passé, gardent toute leur utilité et constituent peut-être le seul mécanisme durable à même de régler toutes les questions en suspens relatives aux activités nucléaires de l'Iran.

Nous demandons à l'AIEA de mener des efforts inlassables pour examiner toutes les mesures susceptibles d'établir la confiance en accord avec les résolutions du Conseil de sécurité. Nous appelons tous les acteurs, y compris le groupe E3+3, à intensifier leurs efforts en vue de faciliter une solution négociée. Il est d'une importance cruciale que l'Iran regagne la confiance de la communauté internationale quant au caractère pacifique de ses activités nucléaires, mais pour ce faire, il doit respecter l'engagement qu'il a pris de tenir des pourparlers sur son programme nucléaire en s'impliquant plus activement dans le processus.

M. Salam (Liban) (*parle en arabe*) : Je remercie l'Ambassadeur Osorio pour son exposé sur le rapport trimestriel des travaux du Comité créé par la résolution 1737 (2006). Je voudrais faire les observations suivantes.

Le Liban a été l'un des premiers pays à avoir adhéré au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Il est partie à tous les instruments internationaux de non-prolifération et est pleinement déterminé à assumer ses responsabilités. Nous sommes très enthousiasmés par le regain d'intérêt international vis-à-vis de la question du désarmement. Nous croyons que les armes de destruction massive, et notamment les armes nucléaires, ne peuvent en aucune façon être une source de paix, de sécurité ou de stabilité. Bien au contraire, elles peuvent pousser d'autres États à tenter d'acquérir ces armes et ouvrir la voie à une course effrénée aux armements.

La résolution 1929 (2010), à l'instar de toutes les résolutions précédentes sur les activités nucléaires de l'Iran, a réaffirmé le droit des États parties au TNP à mener des recherches nucléaires, et à produire et utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Cette résolution affirme également l'importance des efforts politiques et diplomatiques visant à trouver une solution globale et définitive à cette question, à rétablir la confiance de la communauté internationale quant au caractère pacifique du programme nucléaire iranien et à ouvrir la voie à la conclusion d'accords fructueux de développement avec la République islamique d'Iran.

À cet égard, nous souscrivons pleinement à la déclaration faite par la représentante du Brésil selon laquelle la déclaration de Téhéran représentait une occasion qu'il aurait fallu saisir et appréhender sous un jour positif.

Le Liban aspire au jour où il pourra voir se réaliser le rêve d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. Nous rappelons à cet égard que le Document final de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010 [NPT/CONF.2010/50 (Vol. I)] appelle Israël, seul pays du Moyen-Orient à ne pas s'exécuter en la matière, à respecter le Traité et à placer ses installations sous le régime des garanties généralisées de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Nous réaffirmons l'engagement du Liban de continuer de coopérer avec le Comité afin de l'aider à s'acquitter au mieux de ses tâches.

Le Président (*parle en chinois*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Chine.

Je remercie l'Ambassadeur Osorio de son exposé au Conseil sur le dernier programme de travail trimestriel du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006). Je suis d'avis que sous sa remarquable direction et son efficace coordination, le Comité ne peut que progresser dans ses travaux de façon équilibrée et ordonnée. La Chine attache une grande importance aux travaux du Comité et continuera, comme elle l'a toujours fait, de le soutenir.

Face à la question nucléaire iranienne, ce sont la négociation et le dialogue qui nous permettront de progresser. Depuis décembre 2010, les six, l'Union européenne et l'Iran ont tenu deux séries de négociations au cours desquelles nous avons confirmé que, dans l'intérêt de la coopération et pour trouver un terrain d'entente, la recherche du dialogue s'imposait comme une nécessité fondamentale, tout en redisant notre volonté de poursuivre le dialogue. À la récente séance du Conseil des Gouverneurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique, les six ont également réaffirmé leur intention commune de poursuivre le dialogue avec l'Iran sur la base de la réciprocité, en procédant étape par étape, et d'établir une relation de coopération avec l'Iran dans différents domaines.

En tant qu'État partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, l'Iran a le droit d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Ce faisant, il doit également s'acquitter de ses obligations internationales en la matière. Nous espérons que l'Iran prendra des mesures en vue de renforcer la confiance de la communauté internationale dans le caractère pacifique de son programme nucléaire.

La Chine estime que, tant que toutes les parties feront preuve de patience, de souplesse et de pragmatisme et prendront des mesures concrètes pour renforcer la confiance mutuelle, le dialogue et la négociation pourront progresser. La Chine continuera de travailler avec toutes les parties pour atteindre cet objectif et de jouer un rôle constructif dans ce processus.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne la parole à l'Ambassadeur Osorio pour qu'il réponde aux observations et aux questions qui lui ont été adressées.

M. Osorio (Colombie) (*parle en espagnol*) : Je sais gré à tous mes collègues des aimables paroles qu'ils ont eues à mon égard. Je tiens à dire que le travail du Comité progresse dans une atmosphère des plus sérieuses et responsables, étant donné le caractère délicat des affaires qui s'y traitent.

Je voudrais aussi, par votre truchement, Monsieur le Président, et celui de mes collègues, transmettre aux experts qui prennent part au Comité mes remerciements pour leur contribution et tout ce qu'ils apportent à son travail. Comme les membres du Conseil l'ont fait également observer, le travail accompli par le Groupe d'experts, sous la coordination de Mme Zourabichvili, a été d'une qualité vraiment exceptionnelle; la capacité de travail de ses membres et l'activité qu'ils ont déployée ont permis de suivre de

très près toute la mise en œuvre de la résolution et d'établir les violations ou les tentatives de violations des sanctions imposées par le Conseil.

Je ne saurais terminer sans saluer aussi l'aide hors pair des membres du Secrétariat, qui collaborent infatigablement et avec un immense dévouement au travail du Comité afin de lui permettre de s'acquitter de ses fonctions. Nous continuerons donc de poursuivre cette tâche et de nous acquitter du mandat dont nous avons été chargés.

Le Président (*parle en chinois*) : Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 16 h 15.